Édition Petites Effiches Judiciaires Associés

quotidienne

Gazette du Palais • LA LOI • LE QUOTIDIEN JURIDIQUE

408e année - 26 mars 2019 - **nº 61** - 1,60 €

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Ile-de-France

Raphaëlle Sochon

Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF): avis du Ceser sur sa mise en œuvre

CHRONIQUE

Page 5

Constitutionnel

Par Michel Verpeaux, Laurence Baghestani, Anne-Charlène Bezzina, Bertrand-Léo Combrade, Margaux Bouaziz et Christine Rimbault

Chronique de droit constitutionnel jurisprudentiel (2e semestre 2017) (2^e partie)

CULTURE

Page 16

■ Les saveurs du palais Laurence de Vivienne Les Fines lames



Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF): avis du Ceser sur sa mise en œuvre 143jo

Raphaëlle SOCHON

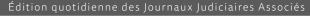
Approuvé en 2013, le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) doit faire l'objet d'un bilan de mise en œuvre par le conseil régional, d'ici juin 2019. Ayant participé à son élaboration, le Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France (Ceser) a souhaité apporter sa contribution. Réalisé par la commission d'aménagement du territoire, leur rapport a été présenté lors de la séance plénière du 14 février 2019.

Le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) est un document d'aménagement et d'urbanisme, adopté en 2013, organisé autour d'un projet spatial pour la région, avec un ensemble d'orientations réglementaires, une évaluation environnementale et des pistes de mise en œuvre. Selon le Code de l'urbanisme, la région devra faire le bilan de son application six ans après sa date d'approbation, c'est-à-dire d'ici juin 2019. Étant associé à son élaboration, le Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France (Ceser) avait émis plusieurs avis avant l'adoption du projet. Il a donc souhaité contribuer au bilan de sa mise en œuvre. Son rapport a été réalisé par la commission d'aménagement du territoire et présenté par la rapporteuse Nicole Sergent, lors de la séance plénière du Ceser, le 14 février dernier. Il s'agit d'un avis sur les enjeux, l'état des lieux et les perspectives du SDRIF.

L'ambition de ce document rejoint l'objectif de construire, à l'horizon 2030, une Ile-de-France attractive, solidaire et résiliente. Le premier défi est de réduire les fractures territoriales et sociales au cœur de la zone dense et à l'échelle régionale afin d'améliorer la vie des Franciliens. Cela implique plus de logements sociaux et développer l'accès à l'emploi, aux services et aux équipements. Il s'agit également de rééquilibrer le dynamisme économique de la région et consolider le fonctionnement de sa logistique. Le second défi majeur concerne l'environnement et la transition énergétique. En effet, l'élaboration du SDRIF s'est accompagné d'une évaluation environnementale, en justifiant les choix au regard des enjeux environnementaux.



Suite en p. 3



petites-affiches.com



annonces@petites-affiches.com Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris Tél.: 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com



annonceslegales@gazette-du-palais.com 12, place Dauphine - 75001 Paris Tél.: 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com



annonces@le-quotidien-juridique.com 12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris Tél.: 01 49 49 06 49

laloi.com



Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris Tél.: 01 42 34 52 34